

[Texte]

sur la concurrence qui fait l'objet du projet de loi C-91. C'est un sujet d'actualité. Cela va être encadré par le jeu des forces du marché. Il y a aussi la révision de la Loi sur la faillite. Evidemment, on parle toujours de création d'emplois, mais on parle aussi de mécanismes pour protéger les emplois qui sont déjà là. C'est ce que le Ministère est en train d'examiner dans le cadre de la révision de la Loi sur la faillite. C'est l'équivalent canadien de ce qui existe dans la Loi sur la faillite américaine. Cela permettrait à certaines compagnies en difficultés financières d'utiliser un mécanisme prévu dans la loi pour continuer à fonctionner au lieu de fermer leurs portes.

C'est l'ensemble des politiques qui seront mises en application d'ici un an. En tout cas, le projet de loi C-91, qui porte sur la Loi sur la concurrence, devrait être adopté assez rapidement avec l'appui de mes collègues. Egalement, la Loi sur les aliments et drogues aura certainement un effet positif. Pour la Loi sur la faillite, ce sera peut-être un peu plus long parce qu'on est encore au stade de la consultation. Cela vous donne une idée de l'ensemble des mesures qui seront adoptées.

• 1700

M. Ricard: Merci, monsieur le ministre.

Le président: Merci, monsieur Ricard.

Monsieur Rompkey.

Mr. Rompkey: Thank you, Mr. Chairman.

First of all I want to support Mr. Darling on the fair issue. Now I know why he has survived so long. It is because he asks people questions and he knows exactly what questions to ask.

I want to ask the Minister about another topic. On January 30, 1985 he announced the government's policy on metric, which really was a mandatory metric. People were allowed to use imperial but they had to use metric. So the bottom line of the policy . . . and it was possibly a very astute political move by the Minister, which was borne out because a lot of the high profile has receded.

But we are now into May 1986 and we still do not have any regulations, Mr. Minister, with regard to metric. I want to quote from Mr. Tim Carter, who is Vice-President of the Retail Council of Canada.

In some cases, he says, a sign or an advertisement will have both metric and imperial prices, but the metric will be so small that it is almost unnoticeable. In other cases, metric is not used at all.

Mr. Minister, I do not take my glasses to the supermarket, and maybe there are a lot more people like me.

He says:

Some small retailers are even switching back their scales to pounds and ounces without fear of prosecution.

The attraction is that something advertised at so many dollars per pound appears cheaper than it does in dollars per

[Traduction]

is the subject of Bill C-91. It is a topical concern. A certain framework will be provided by market forces. There is also the revision of the Bankruptcy Act. Of course, though we are talking about creating jobs, we are also interested in mechanisms to protect existing jobs. This is the matter being examined by the department as part of the revision of the Bankruptcy Act. It is the Canadian equivalent of the provisions to be found in the American Bankruptcy Act. It would allow certain companies going through financial difficulties to resort to a legal mechanism in order to continue to operate instead of closing down.

All these different policies will be implemented within a year. In any case, Bill C-91 which deals with competition should be passed rather quickly with the support of my colleagues. I am sure that the Food and Drug Act will also have a positive effect. The one on business failures might take a little bit longer because we are still at the consultation stage. This should give you an idea of the different measures that will be passed.

Mr. Ricard: Thank you, Mr. Minister.

The Chairman: Thank you, Mr. Ricard.

Mr. Rompkey.

M. Rompkey: Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, je suis bien d'accord avec M. Darling sur la question des foires. Maintenant je comprends pourquoi il est là depuis si longtemps. C'est parce qu'il pose des questions et sait exactement quelle question poser.

J'aimerais pour ma part interroger le ministre sur un autre sujet. Le 30 janvier 1985, il a annoncé la politique gouvernementale à propos du système métrique qu'il rendait en fait obligatoire. On a autorisé les Canadiens à utiliser le système impérial mais il leur fallait utiliser le système métrique. Le résultat . . . et peut-être était-ce là très astucieux de la part du ministre parce qu'on parle beaucoup moins de la question.

Nous sommes toutefois maintenant en mai 1986 et il n'y a toujours pas de règlement au sujet du système métrique. Je vais vous lire une citation de M. Tim Carter, vice-président du Conseil canadien du commerce de détail.

Dans certains cas, un panneau ou une annonce publicitaire donne les prix en mesures métriques et en mesures impériales, mais les mesures métriques sont indiquées en tellement petits caractères qu'elles sont difficiles à lire. Dans d'autres cas, on ne les utilise même pas.

Monsieur le ministre je n'emporte pas mes lunettes au supermarché et je ne suis probablement pas le seul de mon espèce.

Il poursuit:

Certains petits détaillants en reviennent même aux balances en livres et en onces sans crainte de poursuites.

L'avantage est que quelque chose dont on annonce le prix par livre semble meilleur marché que si on indique le